

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 077-200086676-20241128-2024049-DE



Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole,
du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-030

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de la Bergerie à Villiers-en-Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Jean Jacques BARREAU - Visio		
Commune de DAMMARE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHELETTE			Sylvie COUDRE	Jean-Pierre BORNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE		
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Zine-Eddine M'JATI (Pouvoir)	
Commune de VILLIERS EN BIERE	Philippe DOTHEE		Gérard ROUX - Pouvoir	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commune d'ARBONNE LA FORET	Nicolas GALLOT		Sylvain MARTIN	
Commune d'AVON	Françoise BOUDREUX-TOMASCHKE visio		Marie Charlotte NOUHAUD (pouvoir)	
Commune de BARBIZON	Ghislain DIDOT		Gérard TAPONAT	
Commune de BOIS LE ROI	Nathalie Vinot (Suppléante) visio		Mélanie MOUSSOURS	Emmanuelle ALHADEF
Commune de BOISSY AUX CAILLES	Christian CAME visio		Patrick POCHON Pouvoir	
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER	Guillaume GATIER		
Commune de CHAILLY EN BIERE	Alain THIERY (visio)	Marcel LIENHARDT		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY - Visio	Isabelle MARIE-TORQUE - Visio (Suppléante)	Didier MAURY	
Commune de FLEURY EN BIERE	Alain RICHARD		Florence LANQUETUIT	
Commune de FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN Visio		Hélène MAGGIORI	
Commune LE VAUDOUE	Michel CALMY Visio	Didier BUGUINET		
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER		Patrick CALLEWAERT	
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE	Cécile FORNARELLI		
Commune de RECLOSES	Erik LE TOUT (suppléant)		François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON Visio	Jean-Paul CULINAS		
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA	Laurent AVELANGE (suppléant)	Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT	Franck LAUGIER - Visio		
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON	Jean Michel CARDINALI visio		Ferdinand KOCH	
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET	Cécile BOFARULL - Visio		
CC DES DEUX VALLEES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS	Joanna HAMONIAUX vsio		Olivier MARTIN	
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY			Virginie FLAUX
Commune de MOIGNY SUR ECOLE			Jérôme MENARD (Pouvoir)	Bernard LACHENAÏT
Commune de ONCY SUR ECOLE	Jacques NORMAND		Bruno DELECOUR	
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	Philippe CALVARRO DOMINGUEZ

Commune Achères-la-Forêt : Présence de Monsieur Christophe VAGEON qui ne peut voter : en attente de la délibération de la CAPF pour nomination de suppléant

Ont donné des pouvoirs : 5

Monsieur Zine-Eddine M'JATI a donné pouvoir à M. Jean MORLAIS

Monsieur Gérard ROUX a donné pouvoir à M. Philippe DOTHEE

Mme Charlotte NOUHAUD a donnée pouvoir à Madame Françoise BOUDREUX-TOMASCHKE

Monsieur Patrick POCHON a donné pouvoir à M. Francis GUERRIER

Monsieur MENARD a donné pouvoir à Madame Espérance VIERA

Etaient également présents :

SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur) , Monsieur Christophe VAGEON, Monsieur le Maire Alain TRUCHON, Monsieur Benjamin PIAT garde - rivière et Monsieur Paul BRISELET Ingénieur GEMAPI

Date affichage et de convocation : 19/11/2024

Secrétaire de Séance : M. Jean MORLAIS

Nombre membres en exercice : 66 - Présents : 40 membres

Ont pris part aux délibérations : 40 membres présents + 5 pouvoirs = **45 membres votant**

Signature Convention
mise en œuvre du PAPI Juine Essonne Ecole et Animation du PAPI Juine Essonne Ecole
2024-2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant, dans le cadre du :

- **PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI D'INTENTION) DE L'UNITE HYDROGRAPHIQUE IF5 (JUINE – ESSONNE – ECOLE)**

Une Convention d'animation du PAPI JEE été signée le 21/05/2021, objet de la délibération N° **2020-025 du 21/10/2020**, pour les années 2021 à 2023, une délibération N° 2024-018 du 14/05/2024 pour les années 2024-2025.

La subvention Fonds Vert a fait l'objet d'une modification du tableau de financement, ce qui implique une nouvelle délibération. Il convient également de respecter les taux de répartition (30% au global) entre syndicats inscrit dans le dossier de candidature du PEP en 2021.

Entre, qui lie le **porteur du programme d'actions : le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par son Président et quatre syndicats de rivière :**

Le SMORE (Syndicat Mixte de l'OEuf, de la Rimarde et de l'Essonne), représenté par son Président

Le SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents), représenté par sa Présidente

Le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement des rivières et du cycle de l'eau), représenté par son Président

Le SEMEA (Syndicat des bassins versants de l'Ecole, de la Mare-aux-Evées et Affluents), représenté par son Président

La convention a pour objet de définir les engagements de la structure porteuse et des syndicats GEMAPI quant aux modalités de mise en œuvre et de financement de l'action 0.1 « Organisation, pilotage et gestion du PAPI », c'est-à-dire l'animation du PAPI Essonne Juine Ecole pour les années 2024 et 2025.

- La participation annuelle des syndicats GEMAPI indiquée ci-dessous s'entend comme une participation maximale

	Participation janvier-mars 2024	taux 1er trimestre 2024	Participation avril-décembre 2024	taux 2 ^e ,3 ^e ,4 ^e trimestre 2024	global 2024		Participation 2025	taux 2025
	en euros TTC	%	en euros TTC	%	en euros TTC	%	en euros TTC	%
Etat (BOP181)	4 500,00	30,00%	0,00	0,00%	4 500,00	7,50%	30 000,00	50,00%
Fonds Vert	3 000,00	20,00%	13 500,00	30,00%	16 500,00	27,50%	0,00	0,00%
Structure porteuse	3 000,00	20,00%	18 000,00	40,00%	21 000,00	35,00%	12 000,00	20,00%
SIARCE	1 993,50	13,29%	5 980,50	13,29%	7 974,00	13,29%	7 974,00	13,29%
SIARJA	1 314,00	8,76%	3 942,00	8,76%	5 256,00	8,76%	5 256,00	8,76%
SEMEA	607,50	4,05%	1 822,50	4,05%	2 430,00	4,05%	2 430,00	4,05%
SMORE	585,00	3,90%	1 755,00	3,90%	2 340,00	3,90%	2 340,00	3,90%
Total 2024-2025	15 000,00	100,00%	45 000,00	100,00%	60 000,00	100,00%	60 000,00	100,00%

La structure porteuse appellera annuellement la contribution des syndicats au plus tard le 31 mars de l'année suivante par titre de paiement sur la base des coûts réellement engagés, selon la clé de répartition ci-dessus et dans la limite des montants par syndicat indiqués ci-dessus.

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE le président à :

- Signer la Convention proposée
- Suivre l'engagement de la ou des actions portées par la collectivité territoriale dans le cadre du PAPI d'intention Essonne Juine Ecole,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le :28/11/2024
- reçu en préfecture le : 02/12/2024

Le Président

Thierry-FLESCH

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
 Reçu en préfecture le 28/11/2024
 Publié le 02/12/2024
 ID : 077-200086676-20241128-2024049-DE

